

ANNEXE III
ÉTIQUETAGE ET NOTICE

A. ÉTIQUETAGE

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR LE CONDITIONNEMENT PRIMAIRE**{SAC EN PAPIER – PAS D'EMBALLAGE EXTÉRIEUR SÉPARÉ, L'ÉTIQUETTE ET LA NOTICE SONT ATTACHÉES AU SAC}****1. NOM DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Apravet 100 000 UI/g prémélange médicamenteux

Apramycine

2. COMPOSITION EN SUBSTANCES ACTIVES

Chaque g contient :

Substance active :

Apramycine 100 000 UI
(sous forme de sulfate d'apramycine)

3. TAILLE DE L'EMBALLAGE

1 kg, 5 kg ou 20 kg.

4. ESPÈCES CIBLES

Porcs et lapins

5. INDICATIONS

Lire la notice avant utilisation

6. VOIES D'ADMINISTRATION

Dans l'alimentation

7. TEMPS D'ATTENTE

Temps d'attente:

Porcs : viande et abats : 21 jours

Lapins : viande et abats : 1 journée

8. DATE DE PÉREMOPTION

EXP { mm/aaaa }

Après ouverture, à utiliser avant...

9. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C. À conserver dans le sac d'origine. Protéger de l'humidité.

Médicament vétérinaire après première ouverture du sac:

À conserver à une température ne dépassant pas 25 C. A conserver dans le sac d'origine.

10. LA MENTION « LIRE LA NOTICE AVANT UTILISATION »

Lire la notice avant utilisation.

11. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE UNIQUEMENT »

À usage vétérinaire uniquement.

12. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

13. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Huvepharma NV

14. NUMÉROS D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V502817

15. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}